

[1]

Si vous vous posez des questions sur le versement de la prime COVID contactez nous en précisant le nombre de jours présents et la somme touchée sur la paye de juillet ou août.

M. le DASEN s'est engagé à intervenir auprès du rectorat pour tous les cas que nous lui ferons remonter.

NOUVEAU 10 oct : [modèle de courrier à votre IEN](#) [2]

Nous avons déjà fait remonter la situation de plus d'une dizaine de collègues. [Lire plus ici](#) [3]

Pour rappel:

Montant de la prime pour l'Éducation Nationale

Montant maximum de 1 000 euros avec trois possibilités fondées sur le nombre de jours de présence (le dimanche comptera double) pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise :

moins de 4 jours de présence : pas de prime

de 4 jours à 9,5 jours : 330€

de 10 jours à 15,5 jours : 660€

à partir de 16 jours : 1 000€

Le versement sera unique (en août ou septembre).

Bénéficiaires de la prime

Celles et ceux ayant assuré l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise (directrices/teurs, AESH, AED, enseignant-es...) sur la base d'un cadrage national mis en œuvre par les autorités académiques (sans marge de manœuvre ni sur les paliers, ni sur les sommes).

Agent-es réquisitionné-es pour soins aux malades ou sdf (médecins scolaires, infirmières du MEN...), versement de la prime à taux plein quelle que soit la durée de présence.

Agent-es non enseignants des rectorats, DSDEN, GRETA, CFA...

Versement dès lors qu'il y a eu un surcroît significatif et quantifiable de travail en présentiel (agent-es inscrit-es dans le plan de continuité, par ex : sécurité, entretien, paie, informatique, ...) ou en distanciel.

Aucun cadrage n'est donné, la main est laissée au chef de service.

Interventions du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler que l'engagement des personnels auprès des enfants des personnels indispensables a été solidaire et non intéressé et qu'il ne résume pas à lui seul l'engagement de toute la profession.

Les enseignant-es et AESH ont travaillé sans relâche au maintien du lien avec leurs élèves.

Le SNUipp-FSU a demandé à ce que cet engagement quotidien de toutes et de tous, plusieurs fois salué publiquement, soit reconnu par des gestes forts, notamment par le dégel du point d'indice et des mesures en faveur du pouvoir d'achat et de la reconnaissance salariale.

Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que les critères ainsi définis ne permettent pas de prendre en compte celles et ceux qui auraient souhaité s'investir, mais qui n'ont pas pu (trop de personnel volontaire, problème de santé, charge de famille...) ni celles et ceux qui ont pu être exposé-es en appliquant les consignes de leur hiérarchie (distribution d'exercices, accueil des familles, ...). Ni d'ailleurs le fait que les enseignant-es et AESH ont dû utiliser leur propre matériel et connexion personnelle.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU a réitéré sa demande de versement d'une prime d'équipement, à toutes et à tous, qui devra être pérennisée.

Le SNUipp-FSU a aussi questionné les modalités de collectes des informations.

Le ministère indique que les académies ont été alertées il y a plusieurs semaines sur la nécessité de collecter ces infos. Le syndicat a demandé à ce que la transparence et l'information des agent.es soit garantie.

À l'occasion du Comité Technique, Le SNUipp-FSU a réitéré sa demande que l'ensemble des personnels soit éligible à cette prime.

URL source: <https://snuipp37.fr/snu2/versement-prime-covid-0>

Liens

[1] <https://snuipp37.fr/snu2/versement-prime-covid-0>

[2] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2020-2021/actualite/modele_courrier_prime_covid_2.odt?354

[3] <http://snuipp37.fr/snu2/versement-prime-covid-0>